



Feuillet - 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	28
Suppléants avec vote	2
Pouvoirs	6
Nombre de votants	36
Date de la convocation	11/06/2024
Certifié exécutoire le	18/06/2024
Date d'affichage	20/06/2024
Envoyé en préfecture le	19/06/2024

Le dix-sept juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BOURDARIAS Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES

Maurice, CHAMPSEIX Serge, CHASSEING Daniel, CHEYPE Sandrine, , COUTURAS Alain, GARAIS Daniel, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, MEUNIER Colette, PETIT Christophe, PEYRAMAURE Pierre, PLAS Marcel, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDEENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : DELAUNAY Jean-Paul, LONGUET Jean-François.

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : ENSERGUEIX Jean-François.

EXCUSES : BORT Jean-Pierre (représenté), BOUCHOT Estelle (représentée), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), COISSAC Vincent (donne procuration à JANICOT Véronique), DEGERY Sylvie (donne procuration à TENEZE Véronique), JAMILLOUX VERDIER Simone, LACHAUD Sylvie (donne procuration à ROUCHEREAU Patrice), LAURENT André, LELIEVRE Carla, LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), SENEJOUX Geneviève (donne procuration à TAVERT Gérard).

Secrétaire : Pierre PEYRAMAURE.

75-2024 Mission d'assistance au transfert des compétences eau potable et assainissement-Demandes de subventions

Par délibération 74-2024, le conseil communautaire a retenu l'offre de la société KPMG. Afin de mettre en œuvre cette mission d'assistance au transfert de compétences eau et assainissement sur le territoire de la CCV2M, M. le Président propose de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Département de la Corrèze, sachant que le montant de la dépense s'élève à 102 925 euros HT.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à 35 voix pour, 1 contre et 0 abstention,

- De solliciter l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne et du Département de la Corrèze selon le plan de financement suivant :

Montant HT de la dépense : 102 925 €

Montant TTC de la dépense : 123 510 €

Montant de la subvention sollicitée : 82 340 € décomposé en

70% sur HT Agence de l'eau Adour Garonne soit 72 047.50 €

10% sur HT Département de la Corrèze soit 10 292.50 €

- Autorise M. le Président à signer les documents nécessaires à ces demandes.

Fait à Treignac le 19/06/2024
Le Président, Philippe JENTY

